

La Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

ASSURANCE.					
Contributions mensuelles.					
	\$ 300.	\$ 1,000	\$ 1,500	\$ 2,000	
15 à 20	\$ c. 48	\$ c. 85	\$ c. 1 23	\$ c. 1 60	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police de la Caisse "C". EN INVALIDITE: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ANS: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. AU DECÈS: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
20	48	85	1 23	1 60	
21	49	88	1 27	1 66	
22	50	90	1 30	1 70	
23	51	92	1 33	1 74	
24	52	94	1 36	1 78	
25	54	98	1 42	1 86	
26	56	1 02	1 48	1 94	
27	58	1 06	1 54	2 02	
28	60	1 10	1 60	2 10	
29	62	1 14	1 66	2 18	
30	64	1 18	1 72	2 26	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police de la Caisse "C". EN INVALIDITE: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ANS: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. AU DECÈS: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
31	66	1 22	1 78	2 34	
32	68	1 26	1 84	2 42	
33	70	1 30	1 90	2 50	
34	73	1 35	1 98	2 60	
35	75	1 40	2 05	2 70	
36	78	1 46	2 14	2 82	
37	82	1 54	2 26	2 98	
38	85	1 60	2 35	3 10	
39	88	1 66	2 44	3 22	
40	91	1 72	2 53	3 34	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police de la Caisse "C". EN INVALIDITE: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ANS: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. AU DECÈS: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
41	95	1 80	2 65	3 50	
42	98	1 86	2 74	3 62	
43	1 08	2 06	3 04	4 02	
44	1 15	2 20	3 25	4 30	
45	1 20	2 30	3 40	4 50	
46	1 25	2 40	3 55	4 70	
47	1 30	2 50	3 70	4 90	
48	1 35	2 60	3 85	5 10	
49	1 45	2 80	4 15	5 50	
50	1 55	3 00	4 45	5 90	
51	1 65	3 20	4 75	6 30	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police de la Caisse "C". EN INVALIDITE: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ANS: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. AU DECÈS: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
52	1 75	3 40	5 05	6 70	
53	1 75	3 40	5 05	6 70	

Les Caisses Donataires C et de Secours D, réunies

Classe ordinaire.

ASSURANCE.					
Contributions mensuelles.					
	\$ 300.	\$ 1,000	\$ 1,500	\$ 2,000	
15 à 20	\$ c. 98	\$ c. 1 35	\$ c. 1 73	\$ c. 2 10	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police des Caisses C et D En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse, \$75.00. En Invalidité: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
20	98	1 35	1 73	2 10	
21	98	1 36	1 74	2 12	
22	99	1 38	1 77	2 16	
23	1 01	1 40	1 80	2 20	
24	1 02	1 42	1 83	2 24	
25	1 04	1 44	1 86	2 28	
26	1 06	1 48	1 92	2 36	
27	1 08	1 52	1 98	2 44	
28	1 10	1 56	2 04	2 52	
29	1 12	1 60	2 10	2 60	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police des Caisses C et D En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse, \$75.00. En Invalidité: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
30	1 14	1 64	2 16	2 68	
31	1 16	1 72	2 28	2 84	
32	1 18	1 76	2 34	2 92	
33	1 20	1 80	2 40	3 00	
34	1 23	1 85	2 48	3 10	
35	1 25	1 90	2 55	3 20	
36	1 28	1 96	2 64	3 32	
37	1 32	2 04	2 76	3 48	
38	1 35	2 10	2 85	3 60	
39	1 38	2 16	2 99	3 72	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police des Caisses C et D En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse, \$75.00. En Invalidité: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
40	1 46	2 27	3 08	3 89	
41	1 50	2 35	3 20	4 05	
42	1 53	2 41	3 29	4 17	
43	1 57	2 49	3 41	4 33	
44	1 63	2 61	3 59	4 57	
45	1 80	2 85	3 90	4 95	
46	1 85	2 95	4 05	5 15	
47	1 90	3 05	4 20	5 35	
48	1 95	3 15	4 35	5 55	
49	2 00	3 25	4 50	5 75	Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police des Caisses C et D En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse, \$75.00. En Invalidité: ½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: $\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans. :.000:— NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.
50	2 20	3 35	5 20	6 65	
51	2 30	3 75	5 50	7 05	
52	2 40	3 95	5 80	7 45	
53	2 50	4 15	5 90	7 55	